
DECISION DU PRESIDENT
DP2023_26 Cession Peugeot 206 – Immatriculée AP-100-AT

Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB a proposé aux agents du syndicat la cession d'une Peugeot 206, immatriculée AP-100-AT par voie d'enchères,

La date limite de remise des offres était fixée au 26 mai 2023,

Le véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- Type : 2S8HZF
- Première immatriculation : 15/09/2005
- Genre : CTTE
- N° identification : VF32S8HZF44808780
- Prix plancher : 1 000 €

Au terme du délai limite de remise des offres, une proposition ont été reçue :

1. Monsieur Cyril FILLOT : 1 200 €.

Il a été décidé le 1^{er} juin 2023 de céder le véhicule Peugeot 206, immatriculée AP-100-AT ci-dessus présenté à Monsieur Cyril FILLOT pour un montant de 1 200 €.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de céder le véhicule Peugeot 206, immatriculée AP-100-AT à Monsieur Cyril FILLOT pour un montant de 1 200 €.

A Aiguillon, le 11/07/2023

Le Président,

Alain LORENZELLI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Lorenzelli".